

## CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

### RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 43/2025-

#### **Demande de crédit pour le remplacement d'un chariot télescopique pour notre déchetterie intercommunale Le Carroz et notre service de voirie**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission s'est réunie le mardi 4 février 2024 à 20h30 à la maison de commune en présence de Mme Liliane Annen municipale et de M. Eric Bourqui, chef du service de la voirie de Cheseaux.

Notre Commission a ensuite débattu des informations reçues.

Le préavis a ensuite été finalisé par échanges de courriels.

#### **Introduction**

Le tracteur télescopique actuellement à la disposition du service de la voirie de Cheseaux et de la déchetterie du Carroz a été acheté en 2012. Depuis quelques temps, il a engendré des frais de réparations importants. Il semble donc temps de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule pouvant le remplacer.

Le véhicule actuel est de la marque Merlo et remplit différentes exigences (prise de force et relevage arrière, Nacelle 8m. un bras télescopique). Cela en fait un véhicule de travail polyvalent, très adapté aux besoins du service de la voirie de Cheseaux et de la déchetterie du Carroz.

Différentes options ont été étudiées pour son remplacement :

- Un véhicule de la marque Merlo, neuf et à commander (délai de livraison : au minimum 6 mois) au prix de 143'515.85 (si l'on tient compte d'une reprise de 53'000.- sur le véhicule actuel)
- Un véhicule de la marque Merlo de démonstration, directement à disposition, au prix de 115'000.- (si l'on tient compte d'une reprise de 53'000.- sur le véhicule actuel)
- L'achat de deux véhicules combinés pour un montant total de 242'000.- : un tracteur de la marque New Holland au prix de 119'470 et un bras télescopique au prix de 112'000 (si l'on tient compte d'une reprise de 53'000.- sur le véhicule actuel)

L'option retenue par la municipalité est de remplacer le véhicule actuel par un véhicule de démonstration de la même marque et permettant d'adapter tous les accessoires du véhicule actuel sur le nouveau.

## **Observations de la commission**

La commission a demandé si un autre modèle de véhicule serait à même de remplir toutes les fonctions du modèle Merlo. Cela n'est pas le cas, notamment en ce qui concerne la prise de force à l'arrière. Mme Annen a fait remarquer que la polyvalence du véhicule permettait non seulement de réduire les coûts liés au fait de devoir acheter un seul véhicule à la place de deux, mais avait l'avantage de devoir stocker un seul véhicule également.

La commission a regretté qu'il n'y ait pas d'offres d'autres concessionnaires, mais l'entreprise Pahud est la seule qui vend des Merlo.

La commission a ensuite délibéré et est parvenue à la conclusion que l'option retenue par le préavis semble effectivement être la mieux à même de répondre aux besoins de la commune. Le fait que le véhicule de démonstration soit directement à disposition est un vrai avantage, surtout que la garantie est la même que sur un véhicule neuf.

La commission tient également à souligner que le remplacement du véhicule est dans le plan de remplacement prévu pour les véhicules décidé il y a quelques années par le conseil communal. Finalement, la commission suggère de ne pas nécessairement attendre plus de 10 ans avant de changer le prochain véhicule, de telle manière à éviter des frais de réparation importants sur un véhicule devenu trop vieux.

## **Conclusion :**

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande d'accepter le préavis 43/2025, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF112'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'un tracteur télescopique Merlo MF34,9CS-CVT-140
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De décharger la Commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 12 février 2024

## **Au nom de la commission :**

Mme Line Demarta, membre  
Mme Elodie Treur, membre  
M. André Bonzon, membre  
M. Hubert Joël, membre  
Mme Priscille Michel, 1<sup>er</sup> membre et rapporteuse